

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 130 Vœu relatif à la dénomination d'un établissement en hommage à Maya Surduts.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant son engagement sans relâche pour le droit des femmes à disposer de son corps, dont elle consacra une majeure partie de sa vie militante ;

Considérant qu'elle a été l'une des porte-parole du Collectif national pour le droit des femmes (CNDF) ;

Considérant qu'elle crée en 1990 la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception : la Cadac, visant notamment à lutter contre les actions commandos anti-avortement dans les hôpitaux et les centres d'IVG ;

Considérant qu'à la suite ses actions via la Cadac le délit d'entrave à l'IVG entre dans la loi en 1993 ;

Considérant que le 25 novembre 1995 elle est en première ligne d'une manifestation organisée par la Cadac où 40 000 personnes défilent pour réclamer une réelle égalité financière entre femmes et hommes ainsi qu'un accès véritable à la contraception et à l'avortement ;

Considérant qu'avec le CNDF elle mène la lutte contre les violences faites aux femmes qui permet d'obtenir l'adoption d'une loi en juillet 2010 ;

Considérant son engagement continu pour l'abolition de la prostitution dont elle a pu voir l'aboutissement ;

Considérant le devoir de mémoire des actrices qui ont contribué à faire évoluer les droits des femmes et par là même à faire évoluer toute la société dans le sens de l'émancipation ;

Sur proposition de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu :

- qu'une structure ou un établissement public pour le droit à l'avortement, à la contraception et aux droits des femmes soit nommée Maya Surduts.